

ÉCO-RESPONSABILITÉ

MANIFESTATIONS
SPORTIVES
DE PLEINE NATURE

GUIDE PRATIQUE

2022

SOMMAIRE

Introduction	04
Être organisateur.....	06
Le choix du site et/ou du parcours.....	08
La préservation du site de la manifestation.....	10
La communication.....	12
Les déplacements.....	14
La restauration.....	16
Vers une démarche «zéro déchets».....	18
Le balisage.....	20
Les enjeux sur les traces numériques.....	21
La sensibilisation.....	22
Accueillir une manifestation.....	24
L'organisateur a-t-il structuré ses équipes ?.....	26
L'organisateur a-t-il pris en compte les aspects externes ?.....	27
Memento.....	28
Les procédures administratives obligatoires.....	30
Les espaces naturels : personnes ressources à contacter.....	31
Retro planning pour l'organisation et la planification d'une manifestation....	34

EDITO

Théâtre privilégié pour forger les plus grands exploits sportifs, l'Hérault bénéficie d'atouts exceptionnels. Lagunes et collines, gorges et routes des lacs, garrigues et plaines viticoles, des paysages extraordinaires qui se révèlent à tous les sportifs.

Partenaire privilégié des manifestations sportives qui mettent en avant la promotion du territoire héraultais, le Département, par sa contribution et en complément de l'action d'Hérault Sport, est fier de soutenir des événements qui consolident l'Hérault comme territoire d'excellence sportive.

Afin de préserver ce cadre idéal pour la pratique du sport et la découverte de la nature, le Département souhaite amener, progressivement, l'ensemble des organisateurs de manifestations sportives, à prendre en compte la possibilité de diminuer les impacts environnementaux dans la réalisation de leurs projets. Organisateurs, collectivités, sportifs, citoyens, nous sommes tous acteurs de la protection de l'environnement et de la promotion des gestes vertueux.

C'est dans cet esprit que le Département de l'Hérault propose un guide de bonnes conduites « écoresponsables » aux organisateurs ainsi qu'aux territoires qui reçoivent les manifestations afin de travailler sur les différents enjeux environnementaux à travers des actions à court, moyen et long terme.



Kléber MESQUIDA
Président du Conseil
départemental de
l'Hérault



Novembre 2022 (2^{ème} édition)

Document réalisé par la Direction des Sports du Conseil Départemental de l'Hérault.

Rédaction : Christine Cappez & Laura Cortesi (Direction des Sports)

Conception et réalisation : Cyrielle Griffon (Direction des Sports)

Crédits photos (cf pages intérieures pour détails) : Conseil Départemental de l'Hérault / Agence de Développement Touristique de l'Hérault / Hérault Sport / Comité départemental de course d'orientation / Vélo Caroux - Montagnes du Caroux / Festa Trail / Triathlon du Salagou.

Photo de couverture : Evasion Sport by Charles (Tous droits réservés)

Impression : Atelier Départemental des moyens graphiques

Contact : 04 67 67 76 36

Guide pratique de l'organisation d'une manifestation sportive de plein air écoresponsable

Les événements sportifs en milieu naturel connaissent un essor important depuis quelques années.

Les organisateurs de ces manifestations, quelle que soit leur taille, rencontrent souvent des difficultés pour mettre en œuvre des actions écoresponsables, que ce soit par manque de temps ou par méconnaissance de certains en la matière.

Si les bonnes volontés sont souvent bien ancrées chez ces passionnés des sports de nature, il ressort bien souvent un déficit dans l'accompagnement vers une démarche prenant mieux en compte les composantes du développement durable.

Ce guide pratique vient donc à la rencontre des organisateurs pour apporter un certain nombre de réponses à leurs questions.

Ce document est vivant et a vocation à s'enrichir des expériences de chacun pour répondre toujours mieux à l'équation complexe: comment réduire notre impact environnemental face à l'augmentation du nombre de manifestations sportives de pleine nature ?

CONSTATS

- Augmentation du nombre de manifestations au sein des espaces naturels héraultais et du nombre d'épreuves au sein d'une même manifestation.
- Problématique du partage des espaces entre les différentes activités (professionnelles ou de loisirs) et les enjeux socio-économiques sur un même territoire.
- Souhait des organisateurs de manifestations sportives d'être accompagnés dans leurs efforts de prise en compte des enjeux environnementaux.

LES OBJECTIFS

Face à ces constats, l'objectif de la démarche est d'inciter les organisateurs, ainsi que

tous les acteurs du sport et de l'environnement (élus locaux, territoires..) à réfléchir en amont sur les actions à mettre en œuvre pour limiter les impacts sur les milieux naturels et mieux appréhender l'analyse des dossiers de demande d'autorisation de manifestations.

- Réguler l'offre de manifestations sportives de nature.
- Sensibiliser les organisateurs à la démarche «écoresponsable» en leur permettant d'appréhender l'organisation de leur manifestation dans sa globalité.
- Créer une véritable dynamique citoyenne dans laquelle chaque participant de la manifestation pourra s'investir, qu'il soit bénévole, sportif, partenaire.
- Préserver et contrôler les impacts sur les espaces naturels et la biodiversité.
- Véhiculer une image positive de la manifestation auprès du public.
- Participer à la valorisation de la dynamique du territoire



en recherchant un impact positif sur la vie économique et sociale locale.

Comment organiser une manifestation sportive de pleine nature écoresponsable?

Ce guide constitue un outil pratique pour aider les organisateurs de manifestation à réduire leurs impacts sur l'environnement, à participer à la solidarité locale et à la sensibilisation générale en faveur du développement durable.

Créée dans l'Hérault en 2008, la CDESI regroupe des membres issus du mouvement sportif, des collectivités et services de l'Etat, acteurs et gestionnaires de l'espace (chasseurs, forestiers..) visant un développement maîtrisé des sports de nature. La CDESI, l'ensemble des partenaires et le Département s'accordent pour promouvoir des manifestations de pleine nature écoresponsables pour pérenniser les activités sportives. (code du sport : L313-3 et R 311-1).



Un guide pour les
& organisateurs
les gestionnaires



être

organisateur

- Fiches actions thématiques
- Éléments pratiques pour mettre en place une démarche responsable sur sa manifestation.



LE CHOIX DU SITE ET / OU DU PARCOURS

L'étape du choix du site est primordiale pour organiser une manifestation. Il est évident que ce choix s'oriente en premier lieu sur un site disponible et adapté à l'évènement : nature de l'évènement, nombre de personnes attendues, besoins en équipements, etc...

LES CHOIX À PRIVILÉGIER

UN SITE FACILE D'ACCÈS proche des transports en commun, afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre liées au transport.

UN SITE DÉJÀ ÉQUIPÉ pour mutualiser / réduire les équipements supplémentaires à réaliser (tentes ou chapiteaux, scènes, équipements audiovisuels, etc...).

DES RESSOURCES LOCALES : un site éloigné de toutes ressources en terme d'équipements, d'un système de tri sélectif ou de prestations vous obligera à aller les chercher plus loin (transports plus longs, charges plus onéreuses).

UN SITE NATUREL qui ne présente pas de sensibilité écologique particulière, évitant ainsi les atteintes à la biodiversité ou la réalisation d'aménagements de protection.

En prenant en compte ces premiers principes, les impacts environnementaux peuvent être réduits significativement en amont.

Pour les manifestations s'appuyant sur des itinéraires, il est également primordial de bien choisir son parcours.

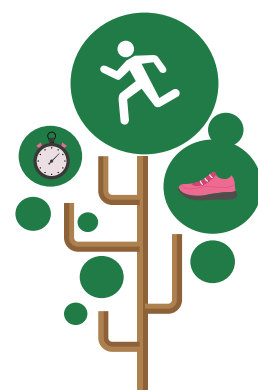
OBJECTIFS

- Choisir le bon parcours
- Contacter et rencontrer l'ensemble des structures qui ont en charge la gestion des espaces naturels

LES ACTIONS À ENTREPRENDRE

Élaborer un parcours :

- Choisir une date en fonction de la sensibilité de certains milieux à une époque donnée.
- Prévoir un **parcours de repli** en cas de mauvaises conditions météo, car les impacts sur l'environnement sont souvent plus importants lorsque le terrain est humide.
- Une **demande d'autorisation** est nécessaire pour l'utilisation et le passage sur des parcelles privées ou publiques et notamment dans les **Domaines Départementaux**. Il faut s'y prendre à l'avance.
- Prendre connaissance des **enjeux environnementaux** (zones Natura 2000, biotopes...) présents tout au long du parcours.



CD34

Informez les acteurs locaux

- Présenter **rapidement** l'itinéraire aux **gestionnaires d'espaces naturels** pour limiter les impacts environnementaux.
- Pour les **forêts domaniales**, se rapprocher de l'ONF : manifestations.agence3034@onf.fr 
- Communiquer auprès des acteurs du territoire (collectivités, associations) du passage de la manifestation sportive suffisamment à l'avance.

Les zones de ravitaillement et/ou bivouacs

OBJECTIF

- Éviter les dégradations grâce à un emplacement et des équipements réfléchis

LES ACTIONS À ENTREPRENDRE

Pour les ravitaillements :

- Identifier les zones adéquates pour le ravitaillement en évitant les zones sensibles,
- Vérifier la réglementation des pistes d'accès, chemins,
- Ne pas implanter un ravitaillement sur des zones classées en réserves naturelles (interdiction réglementaire),
- Gérer le stationnement des participants et la circulation des véhicules.

Pour les bivouacs / sanitaires :

- Se renseigner auprès des communes,
- Implanter le bivouac en dehors des zones sensibles,
- Privilégier des toilettes sèches,
- Ne pas implanter un ravitaillement sur des zones classées en réserves naturelles (interdiction réglementaire),
- Ne pas implanter de bivouacs sur les zones classées en réserves naturelles et sur les pistes DFCI (interdiction réglementaire).

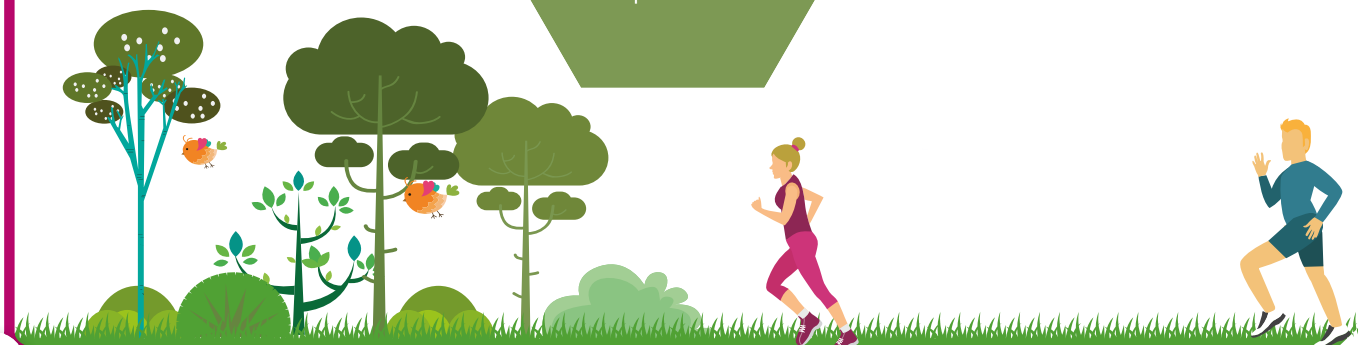


LA PRESERVATION DU SITE DE LA MANIFESTATION

OBJECTIFS

- Diminuer les nuisances sur le milieu naturel
- Identifier les enjeux écologiques
- Prendre connaissance de la réglementation s'appliquant aux milieux naturels

SE PRÉMUNIR CONTRE LA DÉGRADATION DE LA FLORE ET LE DÉRANGEMENT DE LA FAUNE



METTRE EN PLACE UNE SIGNALÉTIQUE SPÉCIFIQUE

- Disposer d'une signalétique qui permet de rappeler aux concurrents et au public qu'ils évoluent dans un milieu naturel fragile,
- Concevoir cette signalétique en amont de la manifestation en s'appuyant sur les conseils et recommandations du gestionnaire des espaces naturels.

EVITER LE DERANGEMENT DE LA FAUNE SAUVAGE ET/OU DOMESTIQUE



Hérault Sport ©

Comité course d'orientation ©

Respecter les **périodes de sensibilité** et les **zones de présence des espèces** identifiées sur le site



Eviter les courses de nuit, la faune a aussi besoin de dormir !



Informez les concurrents par la mise en place d'une signalétique, si le parcours passe à côté d'un troupeau. **Attention !** Toute proximité d'un troupeau sur l'itinéraire doit faire l'objet d'une **concertation préalable avec l'éleveur**. Si besoin prévoir de mettre des bénévoles à disposition pour informer et réguler les passages.



Engins volants : les drones et autres engins volants en milieux naturels = risque potentiels pour les oiseaux. <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/restrictions-pour-drones-de-loisir>

PROMOUVOIR LE SITE

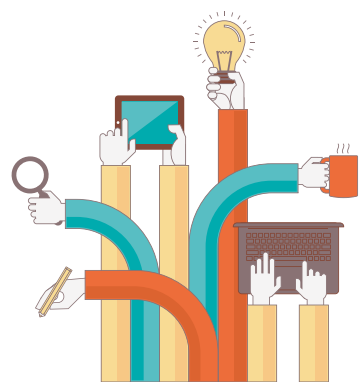
Faire appel aux acteurs locaux territoriaux pour valoriser le site de la manifestation sur le plan naturel, patrimonial ou culturel.

LIENS

Sites Natura 2000 de l'Hérault
<http://www.herault.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Nature-et-Biodiversite/Natura-2000/Le-reseau-Natura-2000>
<https://www.geoportail.gouv.fr/>
 ONF : <https://www.onf.fr/>
 Cartographie des sentiers autorisables sur le site du Lac du Salagou
<https://www.grandsitesalagoumoureze.fr/wp-content/uploads/2022/08/2208-cartes-traces-autorisables.pdf>

Hérault Sport ©

LA COMMUNICATION



La communication et la promotion d'une manifestation peuvent engendrer des impacts significatifs sur l'environnement. Cette prise de conscience nous conduit à proposer des actions à mettre en place dans ce domaine.

OBJECTIFS

- ➔ Mettre en place une communication écoresponsable
- ➔ Sensibiliser aux enjeux d'une manifestation écoresponsable
- ➔ Calculer l'empreinte écologique à l'aide d'un outil (ADERE)
- ➔ Faire connaître l'empreinte écologique de l'évènement

Améliorer le secrétariat

- Utiliser du papier éco-labellisé et/ou recyclé proprement,
- D'une manière générale, rester sobre dans la conception des documents de gestion et de communication pour réduire l'impact environnemental.

Mutualiser avec d'autres organisateurs les supports, les visuels de communication (banderoles..)

- Utiliser de grands supports (affiches, panneaux..) plutôt que des supports individuels.

Mobiliser et informer le public et les participants des actions environnementales

- Communiquer en amont sur les supports d'inscription, de promotion,
- Faire ressortir les actions originales et mettre en valeur les partenaires qui vous ont aidé à réaliser le projet.

Privilégier les formats et la gestion numérique

- Créer un site internet pour la manifestation, Privilégier les inscriptions par internet.

CONSEILS PRATIQUES

- Faire appel à des imprimeries répondant aux critères environnementaux (ex : L'Ecolabel Européen "Copying paper"/ Imprim'Vert),
- Utiliser des outils pour calculer votre empreinte carbone (<https://evenementresponsable.ademe.fr>)
- Mettre à disposition des participants un questionnaire en ligne concernant leur mode de déplacements pour venir à la manifestation (transports en commun, co-voiturage etc.) afin de capitaliser les bonnes pratiques et connaître leur évolution.

BONNES PRATIQUES

Les éco-gestes du Conseil départemental de l'Hérault

Différents outils sont à votre disposition : Affiches, carnet d'activité, quizz <https://herault.fr/1555-kit-com-ecogestes-en-nature.htm>



Une manifestation dans le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc ?

des visuels aux slogans humoristiques sont à votre disposition pour encourager les gestes citoyens et faire comprendre à vos bénévoles et participants vos engagements écoresponsables.

<https://www.parc-haut-languedoc.fr/vivre-le-parc/dynamiser-notre-vie-economique-et-sociale/14-vivre-le-parc/dynamiser-le-territoire/200-soutenir-les-manifestations-eco-responsables>

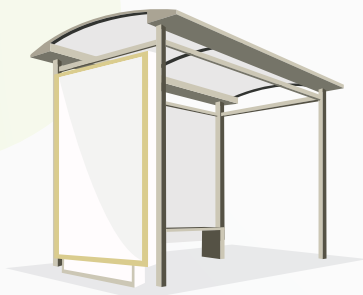


LES DÉPLACEMENTS

OBJECTIFS

- Limiter et optimiser les transports et déplacements
- Inciter et informer les participants à utiliser les transports alternatifs

- Fournir les numéros de ligne et horaires des bus et des trains,
- Proposer des navettes,
- Proposer une **tarification préférentielle** pour les participants.



Les transports en commun



Les déplacements doux



Le co-voiturage



- Proposer un accès parking prioritaire au co-voiturage,
- Contacter les associations ou entreprises de co-voiturage pour inscrire l'évènement sur leur site (REZO pouce, Movewiz),
- Inciter à la pratique du covoiturage sur les supports de communication,
- Mettre en place un point d'information « co-voiturage » (site internet/ lieux manifestation).

- Aménager des **parcs** à vélos,
- Informer sur le réseau des **pistes cyclables** sur le site internet dédié de la manifestation.



Hérault Sport ©

CONSEILS PRATIQUES

- Prendre **contact** avec les collectivités locales compétentes en matière de transports collectifs (villes, communautés de communes, Région ...) pour la mise en place d'horaires et de tarifs préférentiels pour desservir la manifestation,
- Etablir des **partenariats** avec différentes organisations (organismes de transport, associations de covoiturage),
- Informer les participants et spectateurs des actions que vous mettez en place.

LIENS UTILES

<https://www.herault-transport.fr>
<https://www.mestrajets.lio.laregion.fr/infos-pratiques/>
<https://lio.laregion.fr/le-covoiturage>
<https://www.gecoair.fr/>: téléchargez l'appli et réduisez votre impact en tant que coureur/
<https://optimov.com/>
<https://www.herault-data.fr/pages/accueil/> : Pour les aires de covoiturage, les bus....
<http://www.movewiz.fr/>
<https://www.rezopouce.fr/>

OBJECTIFS

- Sensibiliser le public aux alternatives bio et équitables
- Participer à la promotion des produits de saison et locaux

Choisir son prestataire de manière responsable

- Faire appel à des producteurs locaux,
- Privilégier les produits de saison,
- Favoriser le recours à des produits labellisés (Agriculture Biologique, Valeur parc du Haut Languedoc,
- Négocier en amont la reprise des produits non utilisés,
- Questionner les prestataires sur la qualité environnementale de leurs produits.

Privilégier un conditionnement et des fournitures « écologiques »

- Adapter les quantités pour éviter le gaspillage,
- Privilégier les produits en gros conditionnement et emballages recyclables,
- Proscrire les portions individuelles.

Mettre en place des pratiques raisonnées sur les fournitures et équipements

- Bien évaluer la quantité de vaisselle à prévoir,
- Remplacer par de la vaisselle recyclable et compostable,
- Privilégier le matériel de restauration des cantines de votre commune ou la location,
- Mettre en place un compost à proximité des cuisines,
- Inciter les participants à venir avec leurs vaisselles.

LIENS UTILES

<https://www.herault-tourisme.com/fr/>
<https://www.parc-haut-languedoc.fr/preferez-les-valeurs-parc/la-marque-valeurs-parc>
<https://www.cliketik.fr/>



Dans les domaines départementaux, les organisateurs ont, aussi, la responsabilité du tri de leurs déchets.

Action 2

UTILISER L'EAU DU ROBINET ET CIBLER LE CHOIX DE BOISSONS

Préférer les contenants, le réseau d'eau, les jerricanes.

Action 1

SUPPRIMER LA VAISSELLE JETABLE

Privilégier l'achat ou la location.



Pour les manifestations de vélo et VTT : localiser un point de lavage spécifique et s'organiser pour récupérer les eaux usagées afin d'éviter un impact écologique trop important !

Action 3

LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Anticiper le nombre de repas, Redistribuer le surplus à des associations, Limiter le temps de ravitaillement.

Action 4

ADAPTER LES SUPPORTS DE COMMUNICATION

Favoriser le numérique, NE PAS dater les supports de communication pour favoriser une réutilisation ultérieure.

Action 5

PROPOSER DES ALIMENTS EN VRAC

Utiliser des bacs réutilisables, des cagettes.

Action 6

CHOISIR DES CADEAUX RESPONSABLES

Privilégier par exemple, les bons d'achat, photos, produits du terroir, médailles en matériaux responsables (bois, ...), Donner le choix au participant d'obtenir le cadeau de l'inscription (tee-shirt, ...).

Action 7

GÉNÉRALISER LE SYSTEME DE TRI

Contacter le service de collecte du territoire Choisir un lieu stratégique (départ, arrivée, buvette...), Prévoir une équipe verte pour sensibiliser le public, Prévoir le tri et l'acheminement des déchets Mettre en place des Îlots de tri.



LIEN UTILE (CENTRE HÉRAULT)

<https://www.syndicat-centre-herault.org/vos-dechets-en-pratique/carte-interactive/>

LE BALISAGE

OBJECTIFS

- Réaliser un balisage temporaire et réutilisable pour diminuer les impacts sur le milieu naturel
- Limiter les sorties de sentiers et assurer la sécurité des participants
- Retirer entièrement le balisage après la manifestation

À ÉVITER



- Les bombes de peinture : elles ont une durée visuelle souvent trop importante, elles sont nuisibles pour le milieu naturel,
- Les systèmes d'accrochages permanents sur la végétation (exemple d'utilisation de clous...).

MATÉRIELS RECOMMANDÉS

- Utiliser des **rubalises durables** avec un système d'accroche et/ou d'enlèvement facile,
- Implanter des **poteaux de jalonnement** surmontés d'un fanion ou autre dans les zones dépourvues de végétation,
- Utiliser la chaux en absence d'alternative.



Triathlon du Salagou ©

CONSEILS PRATIQUES

- Adapter le balisage au terrain. Certains **secteurs du parcours sont plus sensibles au piétinement** (zone humide, pelouses sèches...) et au **phénomène d'érosion** (se renseigner auprès du gestionnaire de l'espace, Natura 2000),
- Positionner le balisage afin d'éviter les sorties de sentiers (raccourcis interdits),
- S'assurer que la rubalise soit **correctement fixée** pour éviter qu'elle se détache.



Hérault Sport ©



Hérault Sport

Demander le kit de balisage durable et mutualisable à notre partenaire Hérault Sport : www.heraultsport.fr
Accueil Hérault Sport : 04 67 67 38 00
Lien tuto : <https://www.youtube.com/watch?v=yHZYW4eTkqw>



LES ENJEUX SUR LES TRACES NUMÉRIQUES

OBJECTIF

- Éviter la diffusion des traces avant et après la manifestation

Informers les participants et les accompagnants

- Le parcours de la manifestation est sujet à **des autorisations de propriétaires des parcelles privées et publiques**
- Le parcours n'est que **temporaire**
- Les **périodes de sensibilité** du site doivent être respectées



Utiliser les zonages cartographiques et les informations cadastrales pour préparer le tracé de la manifestation



Parcelles publiques

Parcelles privées

Zone à enjeux environnementaux



La diffusion des traces peut mettre en péril la pérennité de la manifestation ! Encourager vos participants à être des sportifs responsables

LA SENSIBILISATION

OBJECTIFS

- Œuvrer pour une sensibilisation de tous les acteurs de la manifestation
- Comprendre la prise en compte des enjeux environnementaux, agricoles...

Diffuser de l'information sur l'enjeu environnemental

- Prévoir des outils de communication auprès des médias, en amont de l'événement, pour informer sur la sensibilité écologique du site et sur les mesures mises en place,

Intégrer ce volet dans les outils de

- communication de l'évènement : programme, site internet.



Comité Course d'Orientation ©



Outdoor vision : un outil dédié à l'amélioration de la gestion des espaces.

- Inciter les pratiquants à autoriser le partage de leurs traces sur la plateforme Outdoor Vision (www.outdoorvision.fr) et leur donner ainsi l'opportunité d'être acteurs de la préservation

- Outdoor Vision est un programme innovant, à but non lucratif, issu d'un partenariat entre les territoires et les fédérations sportives destiné à mieux connaître et préserver les sites ou itinéraires de pratique (randonnée, trail, running, VTT et cyclo).
- Le recueil des données anonymisées ainsi effectué permet de mieux connaître la fréquentation des espaces les plus sensibles, de prévenir la dégradation des sites vulnérables et d'assurer la pérennité des pratiques sportives en milieu naturel.

Sensibiliser l'équipe d'organisation et les bénévoles

- Créer un groupe de personnes, chargé de mobiliser les partenaires et sensibiliser le public, Accompagner et former les responsables d'équipes et les bénévoles,
- Organiser un temps d'échanges et de formation avec les équipes d'accueil, qui leur permettra d'apporter des informations et de sensibiliser le public,
- S'informer sur la présence de charte d'éco-responsabilité / développement durable sur le territoire.

Sensibiliser le public pendant la manifestation

- Mettre à disposition du public, et sur les lieux stratégiques (accueil, parkings...) toutes les informations nécessaires pour adopter un bon comportement et préserver les milieux naturels,
- Sensibiliser sur les actions du développement durable, menées par les organisateurs,
- Inviter des scolaires sur la manifestation pour expliquer les actions engagées.

BONNES PRATIQUES

Faire appel à des associations locales environnementales

- Contacter le centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) de votre secteur,
- Faire appel à Coopère 34, structure qui vous met en relation avec des associations professionnelles d'animations sur le développement durable,
- Sensibiliser à l'aide des outils numériques téléchargeables accessibles gratuitement sur le site de l'écolothèque.



LIENS UTILES

<https://herault.fr/34-nature-ecologie-environnement.htm>
Territoire de Montpellier : <http://cpie-apieumontpellier.fr/>
Bassin de Thau : <https://www.cpiebassindethau.fr/>
Haut Languedoc : <https://www.cpiehl.org/>
Association des Causses Méridionales : <http://cpie-causses.org/web/>
<https://ecolothèque.montpellier3m.fr/pedagotheque>
<https://coopere34.org/>
<https://www.euziere.org/>





accueillir une

manifestation

Comment accompagner au mieux le porteur de projet dans ses actions ?
Comment l'aider ?

ACCUEIL D'UNE MANIFESTATION PAR UNE COLLECTIVITE TERRITORIALE

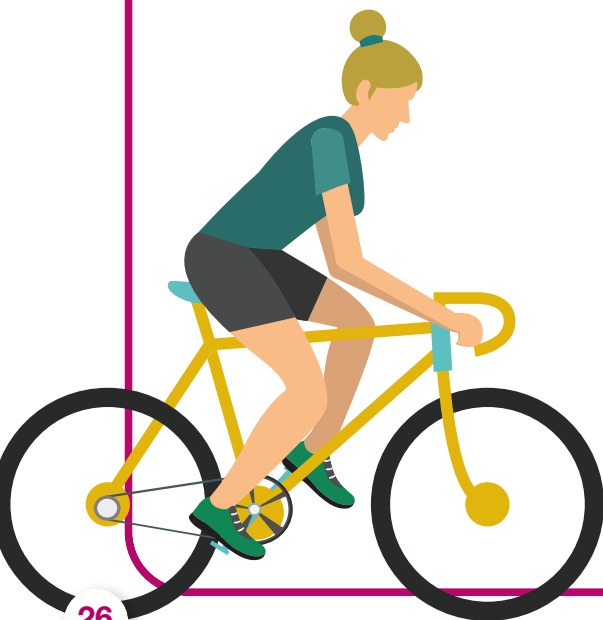
MEMENTO DES BONNES QUESTIONS À POSER

Sur la réglementation

- ☐ Avez-vous obtenu les autorisations administratives et préfectorales ?
- ☐ Avez-vous contacté le gestionnaire des espaces naturels concernés par la manifestation ?
- ☐ Avez-vous identifié la réglementation du site (Natura 2000, zones d'inventaires...) ?
- ☐ Etes-vous concerné par une évaluation d'incidence ou une étude d'impact environnementale ?
- ☐ Avez-vous obtenu la liste des propriétaires privés et publics et comment allez-vous recueillir les conventions d'autorisation de passage ?
- ☐ Avez-vous identifié les autres usagers du territoire (chasseurs, pêcheurs, agriculteurs/éleveurs, autres pratiquants...) qui pourraient être impactés par la manifestation ?
- ☐ Avez-vous identifié d'autres manifestations (culturelles, locales, de terroir, ...) sur les mêmes dates ?



Comité Course d'Orientation ©



Sur l'éco-responsabilité

- ☐ Avez-vous contacté les gestionnaires des zonages environnementaux (zones Natura 2000, réserves naturelles, ...) ?
- ☐ Vous êtes-vous renseignés sur les périodes de sensibilité du site ?
- ☐ Avez-vous besoin ou avez-vous déjà fait appel à des associations environnementales ?
- ☐ Avez-vous un référent écoresponsable pour les déchets, pour la recherche de partenaires locaux, pour la sensibilisation des bénévoles et des pratiquants ... ?
- ☐ Avez-vous contacté un centre de tri du territoire ?
- ☐ Avez-vous limité et optimisé les déplacements des participants ?



memento





OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET PREFECTORALES : AUTORISATION OU DECLARATION

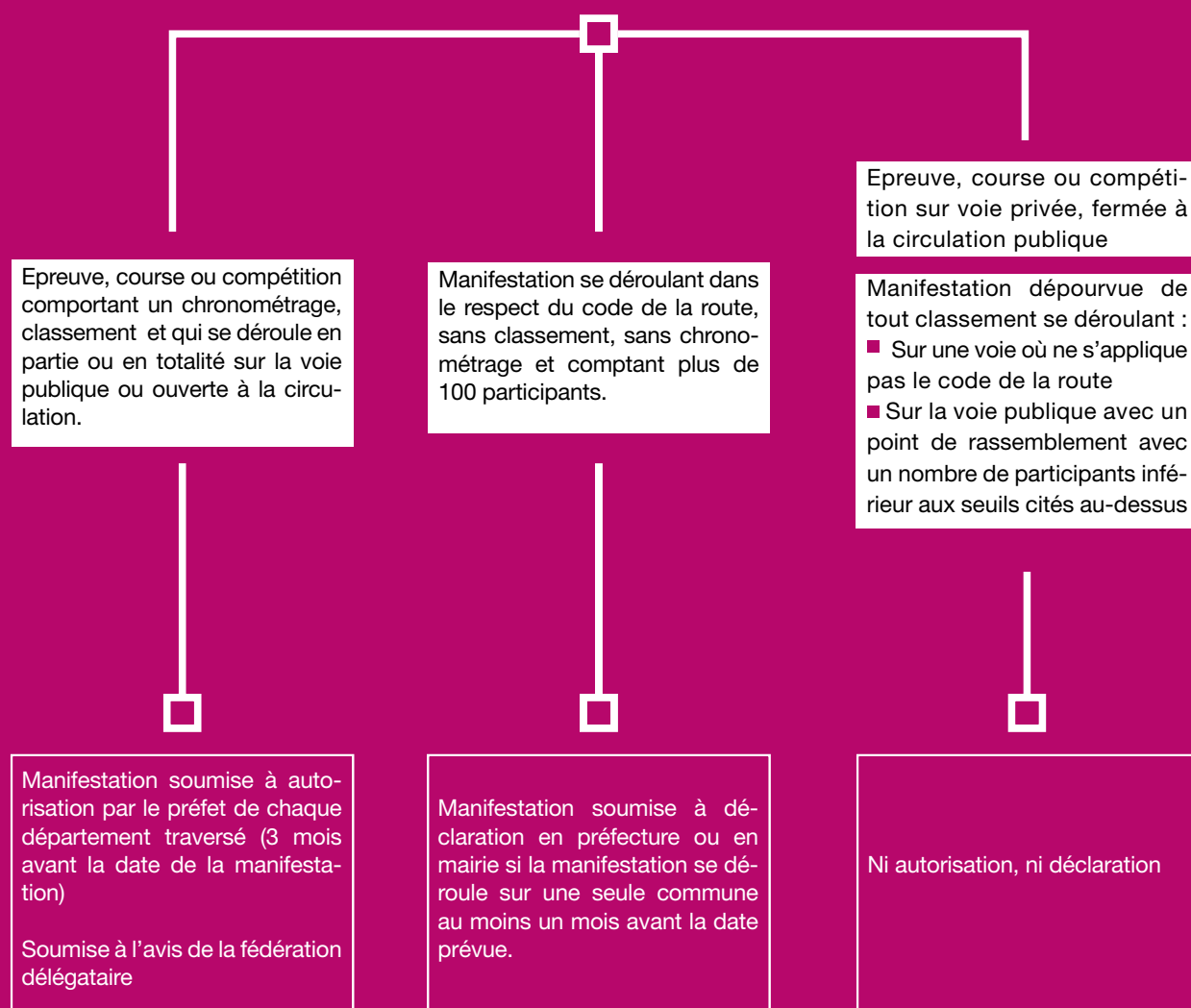
(Disciplines sportives non motorisées se déroulant tout ou partie sur voies publiques)
Décret N°2017-1279 du 9 août 2017

ORGANISATEUR

Toute personne (physique ou morale) a pour obligation de :

- Respecter les règles techniques et de sécurité édictées par les fédérations délégataires.
- Fournir, au moins 6 jours francs avant le début de la manifestation, des garanties d'assurance de responsabilité civile, celle de ses salariés ou bénévoles et celle des pratiquants sportifs.
- Faire mettre en place un service d'ordre par l'Etat ou les collectivités territoriales.
- Remettre en état les voies publiques et leurs dépendances.

MANIFESTATION



OBLIGATIONS

Pour retirer un dossier :

<https://34.manifestationsportive.fr/>

MEMENTO ET CONTACTS SUR LES ESPACES NATURELS

Zones de limitation ou d'interdiction d'usage

Typologie	Ressources	Contact
Arrêtés préfectoraux de protection de biotope (préservation des habitats dont dépend la survie d'espèces protégées) ↓ L'arrêté préfectoral peut interdire ou réglementer certaines activités	Direction départementale des territoires (DDT) Liste des arrêtés dans l'Hérault: http://www.herault.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Nature-et-Biodiversite/Biotope-et-Geotope	181 place Ernest Granier 34064 Montpellier 04/34/46/60/00 ddtm-contact@herault.gouv.fr
Réserve de chasse et de faune sauvage (protection des oiseaux migrateurs, des milieux naturels, outil de gestion des espèces de faune sauvage) ↓ L'arrêté préfectoral peut réglementer ou interdire l'accès des véhicules ou des personnes à pied	Office Français de la Biodiversité (OFB) https://www.ofb.gouv.fr/ http://rosis-languedoc.fr/caroux-et-espinoise/reserve-chasse-faune-sauvage/	55 chemin du mas de Matour 34790 GRABELS 04 67 10 76 76

Zone de protection par maîtrise foncière

Typologie	Ressources	Contact
Espaces naturels sensibles départementaux (politique départementale pour préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels, ...) ↓ L'organisateur doit contacter le Département pour solliciter une autorisation temporaire d'occupation du domaine public départemental	Conseil Départemental de l'Hérault	Mas d'Alco - 1977 avenue des Moulins - 34087 MONTPELLIER CEDEX 04 04 67 67 59 15
Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (sauvegarde du littoral et respect des sites naturels et de l'équilibre écologique) ↓ Le plan de gestion peut comporter des recommandations visant à restreindre l'accès du public	Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres – Délégation de rivages Languedoc-Roussillon https://www.conservatoire-du-littoral.fr/	165 rue Paul Rimbaud 34000 MONTPELLIER 04 99 23 29 00
Conservatoires d'espaces naturels (sauvegarde des sites naturels) ↓ L'organisateur doit prendre contact avec le Conservatoire qui le renseignera sur les zones sensibles et les bons comportements à adopter.	Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie (CEN-Occitanie) http://cen-occitanie.org/	26 allée de Mycènes 34000 MONTPELLIER 04 67 02 21 28
Forêts soumises au régime ONF ↓ Dans les forêts communales, l'ONF doit être consultée dans une démarche d'autorisation auprès de la commune. Dans le cas d'une forêt domaniale, l'ouverture au public est soumise à autorisation de l'ONF	Office National de la forêt (ONF) Agence interdépartementale Hérault-Gard http://www.onf.fr	505 rue de la Croix Verte Parc Euromédecine BP 74208 34094 MONTPELLIER CEDEX 5 04 67 04 66 84

Les zones de protection selon les mesures de gestion

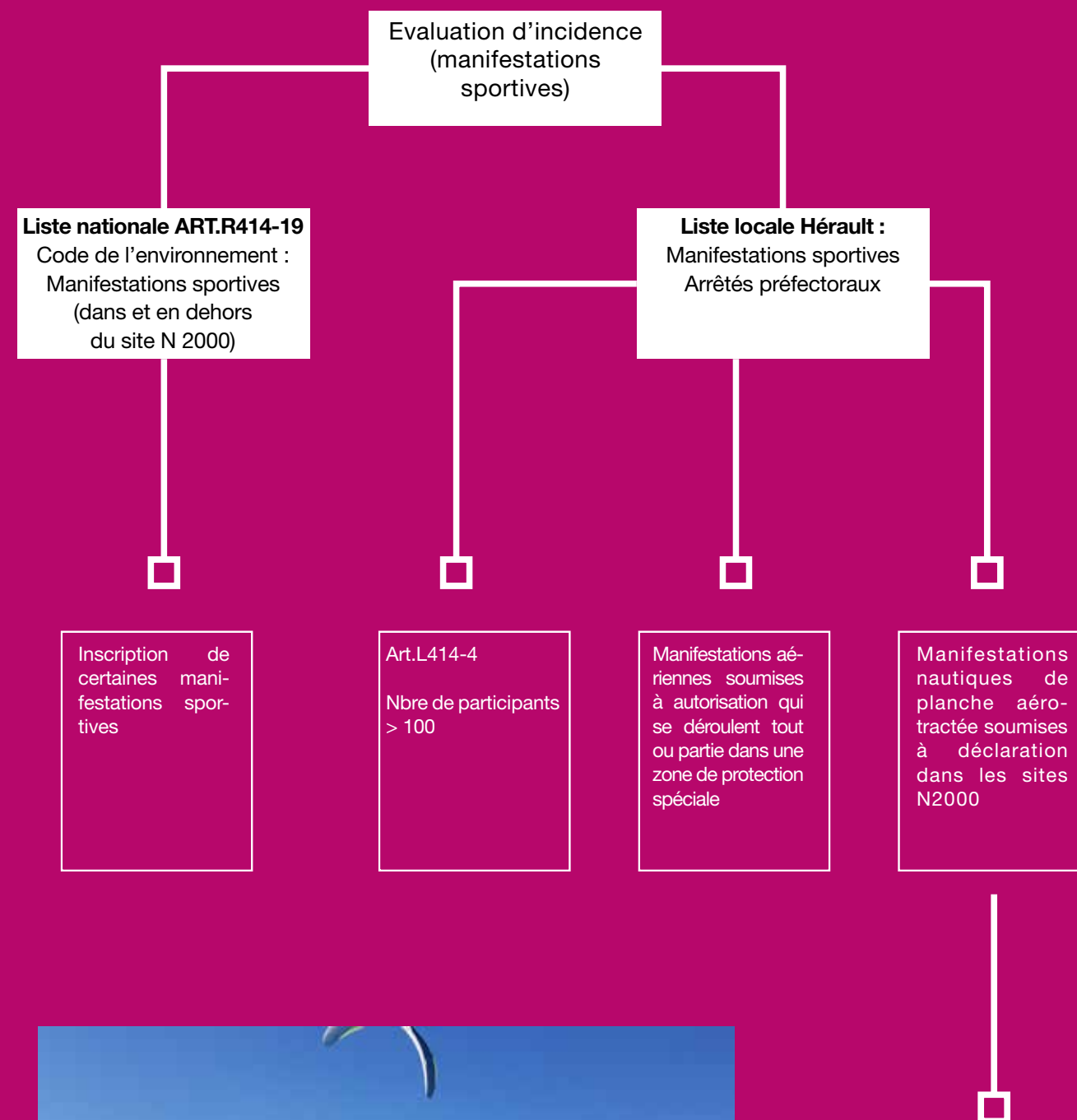
Typologie	Ressources	Contact
Réseau Natura 2000 - Carte des sites N2000 dans l'Hérault : http://www.herault.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Nature-et-Biodiversite/Natura-2000/Le-reseau-Natura-2000 - Formulaire : https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/formulaires-a1488.html - Centre de ressources N2000 sur le site http://www.natura2000.fr/	Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr	520 Allée Henri 2 de Montmorency 34000 Montpellier 04 34 46 64 00
Zone de protection spéciale (ZPS) (sites maritimes et terrestres appropriés à la survie et la reproduction d'espèces d'oiseaux sauvages) ↓ Certaines manifestations listées dans la liste nationales, qu'elles soient situées ou non dans une zone N2000 sont soumises à évaluation des incidences. Une liste locale peut apporter des cas particuliers au territoire et identifier d'autres types de manifestations concernées par une étude d'évaluation des incidences.	Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/reseau-natura-2000-r570.html http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/sites-natura-2000-en-languedoc-roussillon-r631.html	520 Allée Henri 2 de Montmorency 34000 Montpellier 04 34 46 64 00
Zone spéciale de conservation (ZSC) (sites maritimes et terrestres qui comprennent des habitats naturels ou des habitats d'espèces de faune et de flore sauvage). ↓ Certaines manifestations listées dans la liste nationales, qu'elles soient situées ou non dans une zone N2000 sont soumises à évaluation des incidences. Une liste locale peut apporter des cas particuliers au territoire et identifier d'autres types de manifestations concernées par une étude d'évaluation des incidences.	Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL) www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr	520 Allée Henri 2 de Montmorency 34000 Montpellier 04 34 46 64 00
Parc naturel Régional (politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire) ↓ L'organisateur doit prendre contact avec le gestionnaire qui le renseignera sur les zones sensibles et les bons comportements à adopter.	Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc www.parc-haut-languedoc.fr/	1 place du Foirail 34220 SAINT-PONS-DE-THOMIERES 04 67 97 38 22

Les inventaires

Typologie	Ressources	Contact
Zone d'importance pour la protection des oiseaux (ZICO) (sites d'intérêts qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages)	Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL) www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr	520 Allée Henri 2 de Montmorency 34000 Montpellier 04 34 46 64 00
Zone d'intérêt écologique faunistique et floristique (zone d'inventaire qui permet de répertorier les espèces de faune et de flore ainsi que les richesses écologiques, minéralogiques et paléontologiques) ↓ Pas d'interdiction, ni de réglementation. Permet à l'organisateur d'identifier les zones sensibles à éviter.	Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL) www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr	520 Allée Henri 2 de Montmorency 34000 Montpellier 04 34 46 64 00

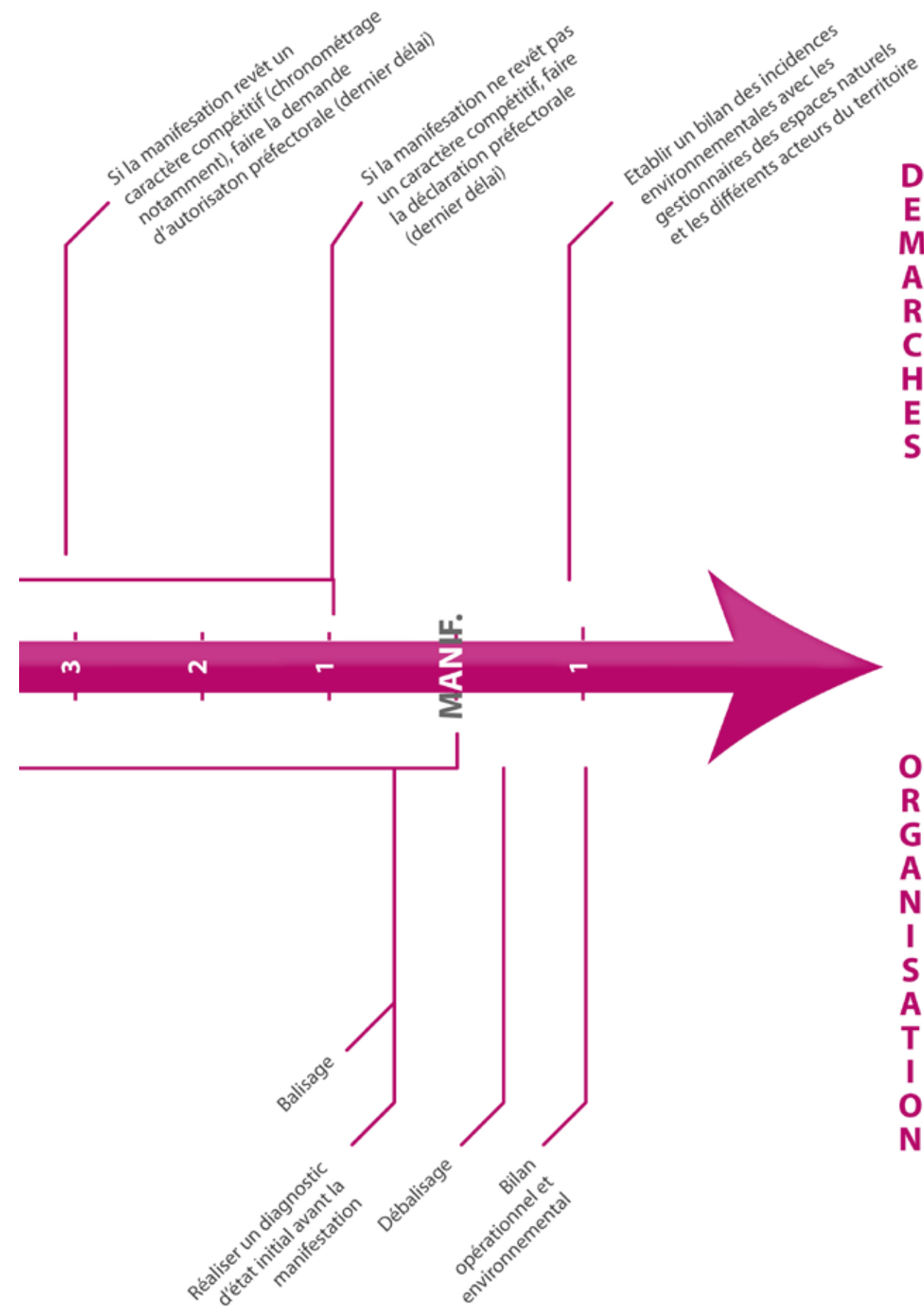
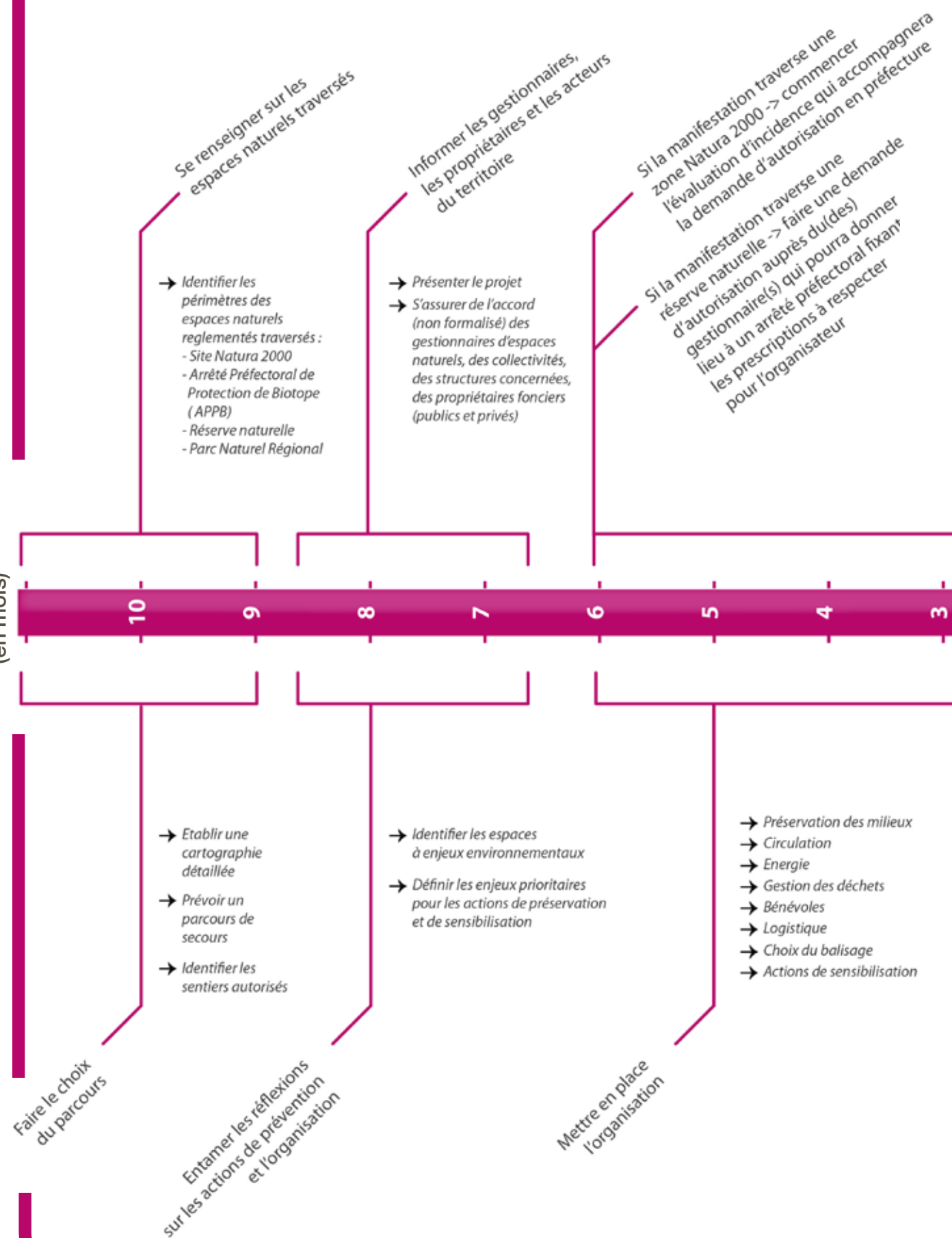
EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

Déterminer les effets significatifs sur les habitats et les espèces



Hérault Sport ©

Sites Natura 2000 :
Etang de Mauguio
Etang Palavasiens
Etang de L'Estagnol
La Grande Maïre
Etang de Thau et Lido de
Sète à Palavs





LE DEPARTEMENT

*Hôtel du Département, Mas d'Alco
1977 avenue des moulins
34087 Montpellier Cedex 4*

herault.fr

